

Le tourisme de montagne et les enjeux du changement climatique



Mme Marie-Noëlle
Battistel
(SOC, Isère)
Rapporteure



Mme Laurence Gayte
(LaREM, Pyrénées-
Orientales)
Rapporteure

La mission d'information

Créée le 27 octobre 2021, la mission d'information relative au tourisme de montagne et aux enjeux du changement climatique est composée de 5 membres et est conduite par Mmes [Marie-Noëlle Battistel](#) (SOC, Isère) et [Laurence Gayte](#) (LaREM, Pyrénées-Orientales), rapporteuses.

La mission a auditionné une cinquantaine de personnes, représentant l'ensemble des acteurs du tourisme de montagne. Elle s'est déplacée dans les circonscriptions de chacune des rapporteuses, dans les Pyrénées-Orientales et en Isère, ou de nombreux acteurs ont également été rencontrés.

La dépendance des territoires de montagne à l'activité « ski »

Les activités de neige et plus particulièrement le ski sont un moteur économique des stations de montagne et permettent de nombreuses retombées directes et indirectes sur l'activité de ces territoires. L'activité « ski » représente ainsi 82 % du chiffre d'affaires de la montagne.

La saison d'hiver, portée par le ski de piste, permet de faire vivre de **nombreux services et prestations connexes** tels que l'hôtellerie-restauration ou les loueurs et vendeurs de matériel, pour ne retenir que les plus évidents.

À l'inverse, **l'été est une période moins génératrice de revenus : cette saison ne représente que 5 % du chiffre d'affaires annuel** des exploitants de remontées mécaniques, concentré sur les activités piétons, VTT et luge d'été. Ce sont les quatre mois d'hiver qui génèrent l'essentiel des ressources pour l'année entière.

À ce titre, **la crise sanitaire a illustré la dépendance de la montagne au ski**. La fermeture des remontées mécaniques par décision gouvernementale a fait chuter de près de 50 % la fréquentation durant les vacances d'hiver 2020 par rapport à 2019 (données ANMSM, citées par l'ANEM).

Ce modèle économique a aussi des conséquences sur les emplois. **L'emploi en montagne se caractérise par la saisonnalité et par la pluriactivité**. Ainsi un pisteux secouriste en hiver peut devenir un accompagnateur en moyenne montagne en été, ou un conducteur de dameuse devenir conducteur d'engin de travaux publics. Les rapporteuses proposent la création d'un observatoire de l'emploi dans chaque massif, afin de disposer de données consolidées relatives à l'emploi en montagne.

Les stations de montagne en France

350 stations (source : ministère chargé du tourisme)

8 000 km de pistes de ski (source : ministère chargé du tourisme)

26 % de la clientèle est étrangère (source : Domaines skiables de France)

3^{ème} position mondiale en terme de fréquentation des domaines skiables (derrière les États-Unis et l'Autriche ; source : DSF)

86 % des parts de marché vont au massif alpin (dont 40 % à la Savoie et 23 % à la Haute-Savoie ; source : DSF)

11,4 millions de nuitées à l'été 2021 – (source : Insee)

Le développement de nouvelles pratiques touristiques

Les conséquences du changement climatique sur l'offre touristique en montagne sont certaines, à des échéances et des degrés divers. Mais, dans une société marquée par le renouveau de la conscience écologique, ce sont également **les attentes du public qui évoluent**. Les touristes se tournent vers des activités plus respectueuses de l'environnement, telles que l'agrotourisme ou le « *slow tourisme* ».

L'épidémie de la covid-19 a renforcé le besoin de renouer avec la nature. Par exemple, si l'amour des Français pour la marche ne date pas de la crise sanitaire, la Fédération française de randonnée a enregistré en 2021 une hausse de 40 % des ventes des « Topoguides » par rapport à 2020, cette dernière année étant déjà sur une tendance haussière par rapport à 2019.

Le tourisme du ski en chiffres

10 Mds d'€ dépensés en station en France chaque hiver (source : DSF)

Pour **1 €** dépensée en forfait, **6 €** supplémentaires sont dépensés par le client en station (source : DSF)

120 000 emplois dépendent du domaine skiable (source : DSF)

250 000 emplois indirects en plaine ou en vallée (source : DSF)

Les conséquences du changement climatique en montagne

Le changement climatique aura donc des conséquences majeures sur l'activité des stations de montagne. Du fait du réchauffement climatique, la durée d'enneigement se réduit et devient plus variable. Selon le consortium ClimSnow, « *La réduction de l'enneigement atteint environ un mois à basse et moyenne altitude (inférieure à 2 000 m environ) depuis les années 1970, superposée à une forte variabilité de l'enneigement d'une année à l'autre* ».

Au-delà du seul manteau neigeux, **c'est l'ensemble de la cryosphère qui subit les conséquences du réchauffement climatique**. Outre les effets climatiques (hausse des températures et des événements de précipitations extrêmes, diminution de l'enneigement), la modification du climat a des conséquences sur les **risques naturels** (avalanches, effondrements de parois d'altitude, risques de crues et de vidanges brutales de lacs glaciaires, etc...) ainsi que sur les **ressources en eau**, la **biodiversité** et, *in fine*, sur les **activités humaines** en montagne, selon le consortium ClimSnow.

Des territoires différemment exposés au réchauffement climatique

Tous les territoires de montagne sont concernés pas les conséquences du réchauffement climatique, mais la situation varie selon un certain nombre de paramètres, notamment topographiques.

L'altitude est naturellement un facteur déterminant, mais aussi la pente, l'exposition ou les facteurs géologiques. La capacité à produire de la neige de culture pour pallier le déficit de neige naturelle est également dépendante des ressources locales en eau.

Les députées soulignent **l'importance d'une analyse au cas par cas des effets du changement climatique sur chaque station**, ce diagnostic étant déterminant pour définir ensuite quel modèle économique développer. Elles saluent en cela le travail de ClimSnow - consortium né d'un partenariat entre Météo France, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe) et le bureau d'études Dianeige - et souhaitent que les stations puissent établir un diagnostic sur la base d'un tel outil.

La nécessaire dessaisonalisation et diversification de l'offre touristique, dans le respect de la singularité des territoires

Les rapporteuses appellent à la diversification et à la dessaisonalisation de l'offre touristique afin d'adapter les territoires de montagne au changement climatique et de réduire la dépendance économique des stations à la saison d'hiver. Elles précisent que cette réponse doit cependant être **adaptée à chaque territoire**. Elles estiment ainsi nécessaire d'engager la **réflexion autour d'un nouveau modèle touristique dans les stations de sports d'hiver**, sur la base de diagnostics d'enneigement mais aussi d'utilisation de la ressource en eau. La

Les projections du GIEC

Diminution de 10 à 40 % de l'épaisseur moyenne de neige à basse altitude en 2031-2050 par rapport à 1986-2005 quel que soit le scénario d'émission (*degré de confiance élevé*)

« Les atouts touristiques, récréatifs et culturels des régions de haute montagne seront affectés négativement par les changements à venir dans la cryosphère » (*degré de confiance élevé*)

« Les techniques actuelles de production de neige de culture seront de moins en moins efficaces pour réduire les risques climatiques pour les stations de sports d'hiver dans la majeure partie de l'Europe, en Amérique du Nord et au Japon, surtout si le réchauffement planétaire atteint ou dépasse 2° C (*degré de confiance élevé*) »

Source : GIEC, « L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique » (2019)

diversification et la dessaisonalisation ne sont toutefois pas synonyme d'arrêt systématique des investissements dans les équipements liés à la neige.

En effet, **le ski reste un « produit d'appel » permettant d'attirer la clientèle à la montagne qui, une fois sur place, peut s'ouvrir à d'autres activités.** En outre, au sein même des activités de neige, il est possible de diversifier les pratiques alternatives au ski de piste. Ainsi, les activités comme le ski de randonnée ou la raquette peuvent se développer.

Une nouvelle offre touristique raisonnée

L'installation de nouveaux équipements touristiques doit se faire de manière raisonnée

La diversification et la dessaisonalisation du tourisme de montagne ne doivent conduire ni à des effets contre-productifs, ni à reproduire les travers bien identifiés du développement touristique de la seconde moitié du XX^e siècle, en particulier s'agissant de ses conséquences sur l'environnement.

Les rapporteuses soulignent la nécessité de développer des équipements en prenant en compte toutes les conséquences de ceux-ci sur le milieu naturel : il faut, dès lors, favoriser l'installation d'équipements adaptables, réversibles et évolutifs. En outre, elles appellent à un développement dans une **logique de complémentarité** entre les offres de communes de montagne situées à proximité immédiate.

Gérer la fréquentation touristique

Les problématiques de conflits d'usage engendrées par la hausse de la fréquentation sont davantage présentes l'été que l'hiver. En effet, durant cette dernière saison, la majorité des flux se concentrent sur les pistes de ski alpin.

Les phénomènes de surfréquentation parfois observés augmentent les risques de **conflits d'usage** avec les habitants et les acteurs de l'économie locale, tout en étant susceptible de nuire à la qualité même de l'expérience vécue par le touriste..

Les rapporteuses jugent essentiel de développer la quantification et les **outils de gestion** de la fréquentation. Elles précisent que les solutions doivent avant tout reposer sur la **communication** et l'**incitation**, n'envisageant la réglementation et le **contrôle des accès** qu'en dernier recours.

Éduquer à la montagne

Les développement des pratiques touristiques non encadrées en montagne multiplient les risques de conflits d'usage. Les dégradations ou incidents qui en résultent ne sont souvent pas volontaires et pourraient être résolus grâce à des démarches préventives. Les rapporteuses appellent à développer une **politique de communication sur les bons comportements** à adopter et ce par tous les moyens disponibles (offices de tourisme, signalétique, *flash codes* informatifs, etc.). La présence plus systématique de médiateurs en haute saison est un moyen de sensibiliser les usagers, sans contraindre : vos rapporteuses souhaitent qu'une telle présence soit renforcée dans l'ensemble des massifs. Enfin, elles appellent à **faciliter le départ des scolaires en séjour à la montagne**, afin de sensibiliser les plus jeunes à la montagne.

Soutenir le dialogue

Les rapporteuses soulignent que l'invention du tourisme de montagne de demain doit s'appuyer sur un **dialogue entre tous les acteurs** sur le long terme, en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

À ce titre, elles saluent le **premier bilan très positif du Plan Avenir Montagnes, annoncé par le Gouvernement en mai 2021**, qui « *s'adapte aux besoins de chaque territoire et instaure des mesures concrètes de soutien* ». Elles relèvent que le volet « *ingénierie* » est particulièrement apprécié par les acteurs, permettant aux bénéficiaires, et notamment aux plus petites collectivités, de s'appuyer sur un accompagnement opérationnel pour élaborer des stratégies de diversification de leur offre touristique.

Enfin, les rapporteuses encouragent les nombreux efforts des **instances de discussion** entre les acteurs de montagne. Le Conseil national de la montagne, les comités de massifs, mais aussi des initiatives plus innovantes telles que les États généraux de la transition du tourisme de montagne, sont **indispensables au dialogue et doivent permettre de trouver des solutions efficaces et concertées pour faire face aux effets du changement climatique**.

PROPOSITIONS

Proposition n° 1 : inciter les stations de sport d'hiver à réaliser un diagnostic d'enneigement, de type ClimSnow, en particulier lorsque de nouveaux investissements liés à la neige sont envisagés. Un soutien financier devra être apporté, le cas échéant, par les pouvoirs publics

Proposition n° 2 : mettre en place, dans chaque massif de montagne, un observatoire de l'emploi (nature, statut, données relatives à la pluriactivité et à la saisonnalité, etc.)

Proposition n° 3 : améliorer l'information et la concertation autour du sujet de la ressource en eau en montagne :

– constituer une base de données nationale à ce sujet ;

– au niveau local, encourager à l'établissement de schémas de conciliation des usages de l'eau par les commissions locales de l'eau, afin de traiter de manière plus apaisée les besoins liés, notamment, à la neige de culture et aux activités agricoles

Proposition n° 4 : dès qu'il sera disponible, promouvoir l'utilisation de l'outil Prosnow auprès des professionnels de la neige de culture

Proposition n° 5 : inciter les stations de sports d'hiver à obtenir des labels attestant de leur engagement en faveur du développement durable, à l'instar du « Flocon Vert » créé par Mountain Riders, et renforcer leur visibilité

Proposition n° 6 : créer une plate-forme recensant les initiatives réussies en matière de diversification et de dessaisonnalisation du tourisme de montagne, avec un moteur de recherche suffisamment précis permettant de refléter la diversité des situations

Proposition n° 7 : renforcer le volet « bien-être » du thermalisme en France, singulièrement pour les stations thermales situées en zone de montagne

Proposition n° 8 : soutenir, dans le cadre de l'éligibilité aux appels à projets déjà existants en matière de relance de l'offre touristique, la mise aux normes du parc hôtelier familial en montagne, celui-ci étant source de « lits chauds »

Proposition n° 9 : intensifier l'effort de montée en gamme de l'offre de trains de nuit, par des financements accrus

Proposition n° 10 : lors de l'étude d'un projet d'aménagement touristique, favoriser l'installation d'équipements adaptables, réversibles et évolutifs

Proposition n° 11 : développer, à l'échelle de chaque massif, des outils de quantification de la fréquentation afin de proposer un système de gestion intégré des flux

Proposition n° 12 : développer des itinéraires dédiés pour les nouvelles pratiques sportives en montagne, afin d'accompagner par l'offre le mouvement de réorientation des flux

Proposition n° 13 : poursuivre les efforts de réflexion et de communication pour une cohabitation respectueuse entre promeneurs et chiens de troupeau. Dans la mesure du réalisable, une cartographie de la localisation de ces derniers est une initiative à soutenir.

Proposition n° 14 : lors de la saison d'été, systématiser l'embauche de médiateurs sur les territoires de montagne particulièrement fréquentés. Les jeunes en service civique peuvent constituer un vivier de recrutement intéressant pour ces postes

Proposition n° 15 : relancer le soutien à l'offre d'accueils collectifs de mineurs, en apportant à ces structures un soutien financier adapté à leur chiffre d'affaires. De plus, les mesures de soutien prévues aux classes de découverte dans le Plan Avenir Montagnes doivent être pleinement mises en œuvre

Proposition n° 16 : faciliter les départs en voyage scolaire dans les inspections d'académie et travailler au raccourcissement des délais d'instruction ainsi qu'à la simplification des procédures

Proposition n° 17 : développer le soutien des autorités organisatrices de transport aux sorties et séjours scolaires à la montagne

Proposition n° 18 : prolonger les volets ingénierie et investissement du Plan Avenir Montagnes au-delà de 2022. Le volet ingénierie du plan, particulièrement précieux et salué, pourrait opportunément être renforcé à cette occasion

Proposition n° 19 : dans le cadre d'une prolongation du Plan Avenir Montagnes, ajouter un volet spécifique relatif à l'emploi et à la formation

Proposition n° 20 : créer une mission d'information parlementaire sur la revalorisation du statut du pluriactif, qui établirait des préconisations ciblées en la matière

Proposition n° 21 : améliorer l'offre de logement pour les saisonniers en montagne, en proposant davantage de structures de type résidence sociale directement en station

Proposition n° 22 : faciliter la pluriactivité en développant des passerelles entre les différentes formations préparant aux métiers liés au tourisme de montagne

Proposition n° 23 : poursuivre l'accélération des efforts pour améliorer la qualité du dialogue entre les différents acteurs de la montagne, tant au travers des instances formelles, que par la tenue d'évènements plus novateurs et ancrés dans une dynamique territoriale